

DELIBERATION N° 26 /2022

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 30 juin 2022

Accord transactionnel

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Après en avoir délibéré,

Article unique : Le conseil d'administration autorise le directeur à signer un protocole transactionnel avec une société, au titre de compensation pour la résiliation du projet immobilier initialement prévu au sein de l'école Voltaire de Berlin.

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 30 juin 2022

Le président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER